

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 8 NOVEMBRE 2018**

## **Le gouvernement musèle le Genepi : et demain, à qui le tour ?**

---

Communiqué commun de l'Association pour la défense des droits des détenus, de l'Observatoire international des prisons-section française, du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature, avec le soutien d'Henri Leclerc.

Le ministère de la Justice a décidé de mettre fin à la convention qui le liait avec le Genepi et de supprimer la subvention qui lui était octroyée pour mener à bien ses activités. Il est reproché à l'association d'avoir diminué la part de ses activités en détention et, surtout, d'avoir adopté des positions hostiles à la politique du gouvernement. Cette décision, si elle devait être confirmée, serait particulièrement grave pour ce qu'elle révélerait tant du repli sur soi du monde pénitentiaire que de la mise au pas de la société civile.

Le Genepi, c'est depuis quarante-deux ans des centaines d'étudiants qui, chaque année, passent les portes des prisons pour animer des ateliers socio-culturels en détention. Un espace unique et privilégié d'échanges et de discussion entre deux mondes, une ouverture pour les uns comme pour les autres, un lien indispensable entre le dedans et le dehors. Leur disparition – inéluctable en l'absence d'une convention nationale – pèserait avant tout sur les personnes détenues. Une conséquence plus que regrettable quand une majorité d'entre elles est livrée au désœuvrement et contrainte de rester enfermée en cellule 22 heures sur 24.

C'est un fait que la part de ces interventions en détention a diminué ces dernières années. Une diminution que le Genepi explique cependant par la multiplication des contraintes logistiques et sécuritaires qui freinent voire empêchent l'organisation d'ateliers. L'association a par ailleurs conditionné son intervention au respect de principes fondamentaux : ne pas se substituer au service public et en particulier à l'éducation nationale en charge de l'enseignement en détention ; s'assurer que la liberté de parole des personnes détenues n'est pas entravée par la présence de personnels pénitentiaire ou de caméras de vidéosurveillance ; ne pas accepter que son activité puisse être associée à des atteintes à la dignité des prisonniers, telles que les fouilles à nu auxquels certains pouvaient être soumis à l'issue des ateliers. Des principes régulièrement mis à mal et qu'on ne saurait lui reprocher de défendre haut et fort.

Témoin privilégié de la vie en détention, le Genepi a également pour mission la sensibilisation et l'information sur les problématiques du champ prison-justice. Un rôle de témoignage et d'information qui ne se fait pas à l'insu de l'administration pénitentiaire et qui fait même partie intégrante de la convention qui lie l'association à l'institution. Et qui, visiblement, ne passe plus, à en croire la Garde des Sceaux qui justifie sa décision par le fait que l'association ne partage pas les ambitions du gouvernement et développe des thèses hostiles à sa politique. Une position qui en dit long sur ce que l'institution attend de ses partenaires : soutenir sans condition ou se taire. Voilà de quoi inquiéter, au-delà du monde pénitentiaire, toutes celles et ceux qui au quotidien travaillent au côté du gouvernement dans tous les champs de son action et qui pourraient, demain, voir sanctionner leur liberté de parole et leur rôle de contre-pouvoir pourtant fondamental dans un État de droit. Il est encore temps pour le gouvernement de faire machine arrière et de renoncer à porter un énième coup à la richesse et à la diversité de la société civile.

**Contact presse : Pauline De Smet - 01 44 52 88 00**

---

1. Invitée du 7/9 de France Inter le 5 novembre, elle reprochait notamment au Genepi sa critique du dispositif dit « Respecto », un régime qui différencie les traitements en détention dont les effets pervers sont pointés du doigt par de nombreux travaux universitaires et observateurs.